

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

1<sup>er</sup> Avril 1874.

## Chronique générale.

Le résultat des deux élections de la Gironde et de la Haute-Marne était attendu, mais il n'en produit pas moins une vive impression ; il surexcite la confiance des radicaux et décourage les conservateurs.

Les hommes d'État expérimentés sont loin de penser que la Chambre haute de M. le duc de Broglie puisse résister à l'invasion du flot démagogique qui aura son lit tout fait dans la Chambre des députés ; un pouvoir faible comme le septennat sera broyé entre les deux Chambres. Il est bien évident qu'un Sénat tel que M. le duc de Broglie veut l'établir n'est de force à lutter contre une Chambre populaire que s'il a l'appui d'un gouvernement monarchique.

Toute la presse républicaine et radicale, à Paris et dans les départements, a reçu pour mot d'ordre de démolir par avance la Chambre haute proposée par le gouvernement.

Ce système aura contre lui la gauche, l'extrême gauche, l'extrême droite, un certain nombre de membres de la droite et du centre gauche avancé ; le ministère pourrait donc bien ne pas avoir la majorité ou ne l'avoir que très-insuffisante.

On parle d'une conférence qui a eu lieu, samedi, entre MM. Ledru-Rollin et Gambetta, en présence de plusieurs membres de l'extrême gauche, afin de les mettre d'accord sur la politique à suivre et d'éviter la dissidence qui s'est produite dans le vote sur la proposition Dahirel.

Nous lisons avant-hier dans le *Moniteur* :

« D'après un bruit qui circule à la suite de dépêches reçues de Londres, plusieurs condamnés de la Nouvelle-Calédonie auraient réussi à s'échapper. Nous manquons naturellement de détails, et nous ne reproduisons ce bruit que sous les plus expresses réserves. »

Et plus loin, le même journal publiait le fait suivant dans ses dernières nouvelles :

« Une dépêche privée, arrivée de Londres à Paris, annonce que Rochefort, Pascal Grousset et deux autres condamnés sont parvenus à s'échapper de la Nouvelle-Calédonie et se sont rendus sur un navire anglais à Sydney, d'où ils seraient déjà partis en route pour l'Angleterre. »

Des dépêches arrivées à Paris, mais qui n'avaient aucun caractère officiel, confirmaient l'évasion de Rochefort.

À cette nouvelle, le *Soleil* ajoute les détails suivants :

« Les déportés qui seraient parvenus à s'échapper seraient au nombre de six, parmi lesquels se trouveraient Henri Rochefort, Pascal Grousset et Jourde. Ils seraient arrivés à Sidney (Nouvelle Galles du Sud), et de là ils auraient pris passage sur un paquebot en partance pour l'Angleterre. »

La nouvelle, quoique présentant tous les

caractères de la vraisemblance, n'est pas absolument certaine. »

Notre gouvernement a beaucoup remarqué l'empressement mis par la duchesse d'Edimbourg, en arrivant en Angleterre, à se rendre auprès de l'impératrice Eugénie ; cet empressement serait, assure-t-on, le résultat d'un ordre formel de l'empereur Alexandre.

Des lettres de Londres prétendent que la duchesse d'Edimbourg aurait été peu satisfaite de la mesquinerie avec laquelle la maison de cette fille du czar avait été composée ; il a fallu l'augmenter et il y aurait un certain froid entre la reine Victoria et sa nouvelle belle-fille.

On lit dans le *Journal de Marseille* :

« Le bruit court en ville de la dissolution du conseil municipal. Cette mesure est motivée par le refus obstiné du conseil, relativement aux 27,000 fr. nécessaires aux bureaux de bienfaisance, institution qui a assisté l'année dernière plus de 30,000 indigents. »

Il paraît qu'à Marseille on ne se fanatise pas pour les lieux où M. Thiers est né.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans le *Sicéle* :

« La maison de la rue des Petits-Pères, à Marseille, où M. Thiers est né, vient d'être mise en vente aux enchères publiques par suite de la mort de sa vieille propriétaire. »

« Cette maison, qui porte le n° 40, n'a pas trouvé d'acquéreur à 20,000 francs, prix minimum indiqué sur les affiches. »

C'était pourtant bien peu, 20,000 francs !

Les restes mortels du docteur Livingstone ont été apportés à Aden par le steamer *Calcutta*, venant de Zanzibar. Ils ont été immédiatement embarqués pour l'Angleterre à bord du vapeur poste *Malwa*, parti le 23.

Le corps, conservé dans du sel, est renfermé dans un cercueil en plomb.

On n'a pas de détail sur les circonstances qui ont accompagné la mort de Livingstone.

Un examen du corps a été fait à Zanzibar, afin de convaincre les autorités que les restes apportés étaient bien réellement ceux de Livingstone. Il a suffi pour lever tous les doutes qui pouvaient exister à cet égard.

L'Union républicaine communique la déclaration suivante aux feuilles radicales :

« L'Union républicaine, à la veille du jour où la plupart des représentants qui en font partie vont profiter de la prorogation pour se mettre, dans les départements, en rapport avec leurs commettants, s'est réunie au local ordinaire de ses séances, rue de la Sourdière, 31.

« Elle a commencé par désigner pour la représenter à Paris, durant les vacances, plusieurs de ses membres, qui pourront, en cas d'urgence, rappeler les députés absents.

« La réunion a ensuite, à l'unanimité, adopté le procès-verbal suivant :

« La France se retrouve aujourd'hui dans une anxiété avivée par les souvenirs du

mois d'octobre dernier. En effet, les monarchistes coalisés annoncent hautement l'intention de reprendre leurs tentatives de restauration.

« La République, la souveraineté nationale, le suffrage universel, menacés en même temps, ont besoin plus que jamais de l'union, du concours de tous leurs défenseurs.

« Sans doute, les élections partielles ont constamment, depuis le 2 juillet 1871, augmenté les forces de l'opinion républicaine dans l'Assemblée. Sans doute, la France n'a jamais eu plus clairement conscience de ses besoins et plus nettement affirmé sa volonté. Sans doute encore, d'injustes préventions contre la République sont aujourd'hui tombées, et l'antagonisme, jadis odieusement entretenu entre les villes et les campagnes, a fait place à l'union et à la solidarité.

« L'œuvre néanmoins n'est pas terminée, puisque le suffrage universel, instrument régulier pacifique de ce mouvement national, est lui-même mis en question. Les uns veulent éliminer du scrutin des millions de citoyens ; les autres n'affectent de parler haut de la souveraineté du peuple que pour obtenir de lui, sous le nom de plébiscite, une véritable abdication.

« La tâche ne pourra être achevée que le jour où nous rendrons à la France l'exercice de sa souveraineté. Tel a été, depuis trois ans, le but constant de nos efforts. Tant qu'il ne sera pas atteint, il n'y aura ni calme dans les esprits, ni stabilité dans notre état politique, ni sécurité pour les affaires.

« La dissolution reste donc, aux yeux des membres de l'Union, l'unique remède à la crise qui épuise le pays, si courageux dans ses souffrances.

« Un peuple qui, depuis trois ans, a donné tant d'exemples d'abnégation, de sagesse et de dignité, ce peuple a prouvé qu'il possède non-seulement le droit, mais encore la capacité de se gouverner lui-même. Nul ne saurait lui refuser plus longtemps les élections générales qu'il réclame.

« Hier encore, la Gironde et la Haute-Marne acclamaient ce programme si simple :

« Intégrité du suffrage universel ;

« Dissolution de l'Assemblée ;

« Organisation de la République par les nouveaux élus du pays.

« C'est la quatorzième fois que la France indique ainsi ses volontés.

« Malgré ces victoires successives, l'opinion républicaine ne possède pas encore la prépondérance dans l'Assemblée. Les représentants ne peuvent lutter, ne peuvent vaincre que par le concours énergique et persistant des électeurs.

« À l'heure où nous sommes, une discipline rigoureuse s'impose à tous les républicains ; car il s'agit de la décadence ou du relèvement de la France. »

Signé : Le président, JULES CAZOT ;

Les vice-présidents, EM. BRELAY, TOLAIN ;

DE MAHY, ALEXIS LAMBERT, secrétaires ;

DREO, questeur ;

TIERSOT, trésorier.

## Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

30 mars.

Dans l'impossibilité de contrôler jour par jour l'avalanche de dépêches optimistes de Madrid, rappelons deux nouvelles officielles.

La première, du 26, envoyée par l'état-major de don Carlos, disait :

« Serrano a été repoussé sur toute la ligne. »

La seconde, du 27, de Serrano, faisait ce triste aveu :

« Je renonce à prendre San Pedro de Abanto jusqu'à ce que le mouvement de droite soit terminé ; l'ennemi a accumulé de grandes forces dans les tranchées. »

En dehors de ces deux documents officiels, l'un royal, l'autre républicain, il n'y a jusqu'à ce jour que des nouvelles à la *Tartare*.

Une dépêche de Madrid, en date du 29, 9 h. du matin, annonce que les républicains ont pris d'assaut Murieta ; mais, le même jour, 4 h. du soir, un supplément de la *Gaceta* dit que Zavala, aide-de-camp de Serrano, est arrivé à Madrid.

Pourquoi ce voyage ?... L'aide-de-camp ne saurait apporter que des angoisses et des demandes de renforts.

Ajoutons qu'on n'a pas encore commencé l'attaque de Portugalete.

Mais un fait domine tout.

Les communications télégraphiques étant libres entre Paris et Madrid, non par voie d'Espagne, mais par voie de Lisbonne et d'Angleterre, il est évident que si un succès réel avait été remporté par Serrano pendant les journées du 25, du 26, du 27, du 28 et du 29 jusqu'à cinq heures du soir, nous l'aurions connu le 30.

La conséquence logique est que pendant ces cinq grands jours, les républicains ont été repoussés, même, d'après nous, des premières lignes carlistes, et, de leur propre aveu, des dernières, c'est-à-dire des plus inexpugnables. LARZAT.

HOLLANDE.

La Hollande est en train de se fortifier à son tour.

Toutes les villes sont mises en ce moment en état de défense, et, pouvant être entourées d'eau au moyen d'écluses, à une hauteur d'environ quinze pieds, ce système, adopté de temps immémorial, est aujourd'hui pratiqué sur la plus large échelle.

Les édifices publics que l'on construit en ce moment ont leur rez-de-chaussée élevé de trois mètres environ.

Enfin, la Chambre néerlandaise vient de voter, pour les divers travaux de fortifications, une somme de 80 millions.

## Le Procès Hugelmann.

(Suite.)

3<sup>e</sup> ESCROQUERIE. — Le 31 décembre 1872, Larivière fut gracié, au moyen de l'influence de personnes de haute moralité. Hugelmann eut l'audace d'aller trouver les époux Larivière, et leur fit croire que c'était M. Thiers qui lui avait accordé cette grâce, à lui Hugelmann, « le 1<sup>er</sup> janvier, à six heures du matin, pour ses étrennes. » Larivière lui donna alors 2,000 fr. Hugelmann ne fut pas content de cette rémunération. Il en demanda 40,000, puis 5,000, puis enfin il se brouilla avec sa dupe.

Mais ce dernier revint à lui quelque temps après, à l'occasion d'un marché de cartouches dont il voulait obtenir le remboursement auprès du ministère de la guerre. Hugelmann accorda son entremise moyennant 4,000 francs, qui lui furent payés comme complément du prix dans la précédente affaire (celle de la grâce), plus un engagement écrit de 25,000 francs en cas de réussite. Cela se passait en juin 1873.



4° TENTATIVE DE CHANTAGE. — Au commencement de 1873, Hugelmann était propriétaire du journal *l'Etat*, et à ce moment il était brouillé avec Larivière. Il lui envoya son secrétaire pour lui dire qu'« il avait un grand intérêt à s'arranger avec lui. » Larivière fit la sourde oreille.

Le soir parut dans *l'Etat* un article qui signalait Larivière comme compromis dans l'affaire du Crédit foncier suisse. Le lendemain Hugelmann fit appeler l'employé de Larivière et lui montra l'épreuve d'un nouvel article encore plus explicite que le premier, où Larivière était dénoncé au parquet comme complice de Fornerod, qui vient récemment d'être condamné par le tribunal correctionnel.

Hugelmann demanda 20,000 fr. pour ne pas faire passer l'article. Larivière refusa et l'article passa. Heureusement pour la victime d'Hugelmann, *l'Etat* fut supprimé un mois après par le gouverneur de Paris.

5° FAIT HISSSELUN. — *Escroquerie.* — Tandis qu'il dirigeait *l'Etat*, il s'était trouvé en relations avec un banquier, M. Hisselun, qui avait fait des annonces dans sa feuille. Il lui emprunta à diverses reprises des sommes montant à 9,000 fr. environ, en lui laissant croire qu'il obtiendrait la croix pour lui.

6° BRIS DE SCÉLÉS. — Les scellés furent apposés le 29 août 1872, au domicile d'Hugelmann, après la mort de sa femme. Le 16 janvier 1874, le juge de paix constata que ses scellés avaient été brisés. Hugelmann prétend que ce sont ses petits enfants qui les ont enlevés en jouant; mais il faut remarquer que ce sont surtout les scellés placés en haut des meubles qui ont été brisés. Du reste, le sieur Péliissier, homme de lettres et ami d'Hugelmann, déclare l'avoir vu briser devant lui les scellés d'un tiroir.

7° BANQUEROUTE SIMPLE. — Hugelmann est bien réellement un négociant, ainsi que l'a reconnu le tribunal de commerce en le déclarant en faillite. En effet, toutes ses dettes sont commerciales; elles ont été contractées dans l'exploitation commerciale des journaux *l'Épargne*, *le Nain jaune*, *le Drapeau français*, *la Situation* et *l'Etat*.

De plus, Hugelmann était agent d'affaires, car il recevait perpétuellement des commissions pour des négociations commerciales.

Malgré son insolvabilité, il avait des maîtresses et une voiture; il achetait des meubles et des bijoux chers: il éditait luxueusement un volume de ses poésies. Ses dépenses personnelles sont donc excessives, et de plus il est incontestable qu'il a cherché à retarder sa faillite par des moyens ruineux; ce qui constitue le cas de banqueroute simple prévu par le Code de commerce.

C'est là le langage de la prévention, et voici maintenant les explications que donne Hugelmann dans l'interrogatoire que lui fait subir M. le président Millet, et que nous allons résumer:

Pendant tout le temps qu'a duré cet interrogatoire, Hugelmann s'est défendu avec une véritable intelligence et une grande énergie. M. le président Millet l'a laissé parler tant qu'il a voulu. Il a été tour à tour hautain, ironique, fat, souriant, joyeux, suivant les différentes questions qui lui ont été posées.

C'est décidément une personnalité très-vivante et très-fine, et il faut regretter une fois de plus que tant d'habileté et d'activité ne se soient pas trouvés au service d'un honnête homme.

D. Votre origine est modeste, votre père était tailleur. Vous avez une sœur qui vit dans une humble position, mais du moins, honorablement, elle!

R. Oui, monsieur le président.

D. Avant de passer aux faits de la prévention, je voudrais vous demander ce que veut dire le brevet suivant, dont un exemplaire a été saisi chez vous:

#### « CONSEIL DES HUIT.

» Gabriel Hugelmann, Favreau, Delaveau, Fontaine, Hullebarre, Charles, Richerpratte et Versalle promettent de se donner partout et toujours aide, assistance et concours en toute circonstance.

» Le présent leur servira pour assister aux séances du conseil.

Hugelmann (riant très-fort). — Mais cela concerne mon fils! Ce petit diplôme est l'œuvre des gamins. Comme j'ai une très-jolie écriture, mes enfants m'ont demandé de la leur copier.

D. Qu'est-ce que c'est que ce concours et cette assistance?

R. Je l'ignore absolument.

D. Elle est bien romanesque, votre expli-

cation. Enfin le tribunal l'appréciera. — Où avez-vous étudié?

R. A l'école mutuelle de Tours. De là je suis venu à Paris, où j'ai fait mon éducation en travaillant jour et nuit. Je me suis fait tout seul ce que je suis.

D. En effet, vous êtes fort intelligent, malheureusement. Vers 1846 ou 1847 vous avez adressé des odes à Louis-Philippe et à M. de Rothschild. Vous débutez ainsi dans la mendicité poétique. En 1848, après avoir fait partie de l'armée de l'ordre, vous avez passé à l'insurrection, vous vous êtes conduit comme un traître, et vous avez été déporté.

R. « avec dignité: » Je n'ai rien à me reprocher à cet égard. Voilà ce qui s'est passé: J'ai toute ma vie été très-bon. Or, à ce moment-là, j'avais dans ma compagnie un capitaine qui avait volé la caisse. Je n'ai pas voulu le perdre, et je me suis borné à engager sa femme à restituer. Plus tard, pour se venger, il m'a accusé d'avoir passé à l'émeute, et c'est ainsi que j'ai été transporté.

Quand je suis revenu en France et que j'ai fait jouer mon premier drame à l'Ambigu, il est venu me voir dans les coulisses et m'a tendu la main, que j'ai prise sans rancune. Il s'appelle Drouet et était alors lieutenant aux dragons de l'impératrice.

D. A Belle-Ile, au pénitencier, vous avez écrit une lettre aux journaux du département à la suite de laquelle vous avez comparu devant la cour d'assises. De là, vous avez été envoyé en Algérie, où vous vous êtes fait condamner pour insubordination, et d'où vous vous êtes évadé.

R. (avec un sourire de satisfaction). — Le jury du Morbihan m'a acquitté, moi et mes camarades après l'affaire de Belle-Ile. Michel de Bourges et cinq autres représentants étaient venus nous défendre, et la population nous a portés en triomphe.

D. C'était un mauvais triomphe.

Après ces préliminaires, M. le président passe rapidement en revue les faits qui se rattachent au séjour d'Hugelmann en Algérie.

D. Il y a une légende en Algérie sur votre compte. Vous auriez séduit la fille de votre geôlier d'Alger. Elle vous aurait fait évader. Vous lui auriez fait quitter sa famille et emporté ses bijoux au moyen desquels vous auriez frété une embarcation pour gagner l'Espagne. Puis, au moment de partir, vous auriez laissé la jeune fille sur le rivage.

Le prévenu sourit avec fatuité, mais ne répond ni oui ni non.

D. Nous voici en Espagne; vous vous mariez avec une femme appartenant au théâtre, qui paraît toujours avoir vécu d'une façon très-honorable avec vous, et avec qui vous avez eu treize enfants, dont sept sont vivants. Vous avez rédigé à Madrid le *Journal de Madrid*.

R. Oui, monsieur le président, et j'y ai manifesté ma sympathie pour l'impératrice Eugénie. Elle avait été insultée dans la *Iberia*. Je suis démocrate, mais catholique, et j'ai répondu par un article qui a fait le tour de l'Europe.

C'est alors que l'empereur m'a envoyé, pour me remercier, M. Belmontet, qui m'a offert une épingle de sa part. Quelque temps après, j'étais gracié de toutes mes condamnations.

L'interrogatoire roule ensuite sur les opérations commerciales faites par le prévenu sous l'Empire. Il serait trop long de les énumérer ici. Cette partie des débats ne présente, du reste, qu'un seul côté piquant. Chaque fois que M. le président parle commerce à Hugelmann, celui-ci lui répond *Revue des races latines*, et le président, impatienté, finit par lui dire:

— Enfin, vous ne les avez pas relevées, ces races latines!

D. En 1870, vous arrivez à Londres avec 80 francs. Comment avez-vous vécu à Londres?

R. J'ai fondé la *Situation* avec 10,000 fr. que m'a prêtés M. Larivière, mais l'Empire ne m'a pas donné un sou. C'est un malheur, mais je ne sais pas servir, je ne sais que dire ce que je pense.

D. Alors vous avez servi l'Empire gratuitement?

R. M. Rouher payait son abonnement.

D. Comment alors, sans argent, sans subsides, pouviez-vous mener le train que vous avez mené? car vous étiez là avec M<sup>lle</sup> Debreux avec qui vous avez dépensé près de 60,000 francs.

R. C'est une erreur. A Londres, je n'ai pas dépensé plus de 3 à 400 francs avec elle.

D. J'ai peut-être l'explication de votre opulence. Voici le billet que je trouve au dossier, émanant du comte de Bernstoff, l'ambassadeur de Prusse:

« 10 décembre 1870.

» Le comte de Bernstoff sera heureux de recevoir M. Hugelmann ce soir ou demain matin.

» Comte de BERNSTOFF. »

R. C'était simplement pour causer avec moi d'articles parus dans la *Situation*, en vue d'un traité de paix. J'en parlai à Clément Duvernois, qui lui-même en parla à l'impératrice. Je ne jouai dans cette circonstance qu'un rôle d'intermédiaire.

D. Enfin, de graves soupçons s'élèvent contre vous à l'occasion de votre séjour à Londres. Vous n'avez pas d'argent, votre journal n'en gagne pas, vous n'en recevez pas des bonapartistes, vous n'en recevez pas de la Prusse, et cependant vous viviez avec des filles, sur le pied de grandes dépenses. Comment voulez-vous qu'on ait confiance dans vos déclarations?

M. le président entre ensuite dans l'examen de chacun des faits de la prévention. Ici il faut que je résume rapidement.

Hugelmann affirme qu'il n'est pas commerçant.

— J'ai gagné ma vie, dit-il, mais je ne l'ai pas gagnée commercialement.

Cependant on peut dire qu'il a fait tous les commerces et toutes les entreprises du monde. Il s'est occupé de journalisme, d'industrie, de finances, de fournitures militaires, d'associations religieuses, de concession de mines, d'achat de chevaux, de placement d'actions, etc. Il a même voulu éteindre le paupérisme!

La prévention lui reproche d'avoir fait des dépenses personnelles trop considérables avec M<sup>lle</sup> Debreux et M<sup>lle</sup> de Sarrins. Il a dépensé pour ces deux dames près de 200,000 francs. Où trouvait-il l'argent?

— Je me suis conduit en gentilhomme avec ces dames, répond-il.

— Oui, riposte le président, mais vous vous êtes conduit comme un malhonnête homme en introduisant la femme de Sarrins au milieu de vos enfants, et en la menant les voir au collège de Juilly. Pourtant M<sup>lle</sup> de Sarrins n'était pas très-intéressante. Elle vous trompait; vous n'étiez qu'en sous-ordre chez elle?

Hugelmann. — Oh! M. le président!

Le président. — Voyons, rappelez-vous qu'on vous interdisait les après-midi et les soirées!

Hugelmann a nié formellement tous les faits d'escroquerie, de chantage et de bris de scellés qui lui sont imputés par la prévention. Mais il a été fort embrouillé dans ses réponses, et a fini par s'apercevoir que personne ne le croyait. Alors, il est devenu moins souriant, plus sérieux, et plus irascible. Quand on lui a demandé s'il avait été le secrétaire de M. Thiers aux appointements de 24,000 fr.:

— Mais, a-t-il répondu fièrement, avais-je besoin de cela, moi qui gagnais 100 ou 150,000 fr. par an!

M. Thiers peut être content de lui. Hugelmann n'a pas trahi son ancien patron.

(La fin à demain.)

### Chronique Locale et de l'Ouest.

La cérémonie funèbre de MM. Roserot et Desvignes de Davayé a eu lieu ce matin, à 9 heures, à l'église Saint-Nicolas.

Les cordons du poêle étaient tenus par des camarades et des régimentaires de ces deux jeunes officiers.

Le cortège se composait de tous les officiers supérieurs de l'École de cavalerie, des officiers instructeurs, des lieutenants et sous-lieutenants. Les engagés volontaires formaient le piquet d'honneur.

Parmi les personnes civiles qui ont apporté leur témoignage de sympathie aux familles si cruellement éprouvées et à l'École de cavalerie, nous avons remarqué: M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Président du tribunal civil, les membres de la commission administrative des Hospices de Saumur, MM. Bodin, Abellard et quelques autres conseillers municipaux.

Après la messe, le corps de M. Desvignes de Davayé a été conduit à la gare du chemin de fer, pour être dirigé sur Paris, où aura lieu la sépulture; celui de M. Roserot restera quelques jours encore dans notre ville, puis sera transporté à Troyes, son pays natal.

### La démolition du Collège. — Les Ursulines.

SÉPULTURE D'ANNE DE BEAUVAIS (1).

IV.

Les fouilles pratiquées pour la reconstruction du nouveau collège, sur l'emplacement de l'ancien monastère des Ursulines, ont permis de découvrir les premières données que nous avons émises sur la sépulture d'Anne de Beauvais, supérieure de cet établissement, à son début dans nos murs.

Ces modifications résultent de la découverte de la première pierre de la chapelle neuve, construite, par ces religieuses, postérieurement à leur installation en 1649.

La chapelle neuve servait, depuis la suppression du monastère, de réfectoire au collège communal; on avait conservé, pour les exercices religieux des élèves, le vieux bâtiment affecté en 1819 à la première chapelle des Ursulines.

Ce vieux bâtiment, construit de moellons, de pierres de tuffeaux taillées, était un assemblage de diverses pièces réunies dont on avait fermé les anciens jours; et dans leurs murailles on avait pratiqué sur la rue trois grandes fenêtres et une porte destinées à éclairer la chapelle et à donner accès au public sans pénétrer dans la communauté.

Plus tard, cette chapelle primitive fut réunie à la chapelle neuve au moyen d'une large ouverture en forme d'arcade; une grille sépara les deux chapelles. C'est cette ouverture, fermée depuis le commencement du siècle, qui a servi de tribune aux divers proviseurs et maîtres du collège, lorsqu'ils assistaient aux cérémonies du culte.

L'un des piliers de l'arcade reçut la pierre fondamentale de la nouvelle chapelle; elle a été trouvée ces derniers jours par les ouvriers occupés aux déblais; l'architecte, M. Roffay, l'a fait déposer au musée de la ville.

Cette pierre est un tuffeau ordinaire, taillé régulièrement; sur l'une des faces, il porte sculpté en relief un blason épiscopal, au-dessous duquel se trouve cette inscription latine:

« Hunc primum lapidem posuit illustrissimus et reverendissimus Henricus Arnaud, episcopus Andium. Tanti presuli sanctitas sanctissimi loci fundamentum esto. Die 5 Augusti ann. 1655. »

En français: « Très-illustre, très-révéré » rend Henri Arnaud, évêque d'Angers, a posé cette première pierre. Que la sainteté d'un si grand prélat soit le fondement d'un très-saint lieu. Le cinquième jour d'août, an 1655. »

Le blason se compose d'un écu oblong, divisé en deux parties égales. La partie supérieure est ornée de deux palmes écartées; la partie inférieure porte un chevron.

Au-dessus de l'écu, une mitre est posée de front à droite; à gauche est une croix tournée en dehors; le tout est surmonté d'un chapeau à dix houpes de chaque côté. Entre la mitre et la croix repose un calice du milieu duquel s'élève une hostie illuminée.

Puisque l'inscription ci-dessus relatée fixe à 1655 la construction de la chapelle neuve des Ursulines, il n'y a pas lieu d'admettre que la sépulture d'Anne de Beauvais ait pu être faite à la droite de l'autel de cette chapelle; morte en 1620, cette supérieure a dû être inhumée dans la première chapelle, celle qui est demeurée jusqu'à nous pour le service du collège et dans le sol de laquelle les ouvriers ont trouvé divers tombeaux.

L'un de ces tombeaux a dû contenir un cercueil ferré et muni de poignées; malheureusement, les débris et les restes qu'il renfermait ont été confondus avec d'autres, les renseignements désirés sur Anne de Beauvais étant inconnus lorsqu'on a commencé les déblais de la chapelle.

Toutefois, il n'est pas douteux aujourd'hui que cette supérieure a été inhumée dans la chapelle du collège, et tout porte à croire que le fragment du chapelet qui nous a été remis provient de sa sépulture, parce qu'une certaine pompe avait dû y présider, en sa qualité de fondatrice de la maison des Ursulines de Saumur.

PAUL RATOUIS.

On nous annonce, pour d'ici quelque temps, une brillante solennité théâtrale.

Dans les premiers jours du mois de mai, M<sup>lle</sup> Favart, l'éminente artiste de la Comédie-Française, viendra donner une représentation à Saumur. Elle se rendra cet été en représentations à Londres, et avant d'entreprendre

(1) Voir *Écho* du 6 mars 1876.



dra une tournée de huit jours dans les villes de notre région : Le Mans, Angers, Saumur, Nantes, Laval, Rennes, etc.

M<sup>lle</sup> Favart, on le sait, est une des meilleures comédiennes de notre époque. Elle sera accompagnée d'une troupe choisie, formée d'artistes de la Comédie-Française et de l'Odéon.

Le programme de la soirée sera varié. M<sup>lle</sup> Favart y interprétera l'une de ses plus brillantes créations, probablement *Julie* ou bien le *Supplice d'une femme*.

Dans un décret réglant la répartition d'une somme de 207,700,000 fr. entre les départements envahis, le département d'Indre-et-Loire est compris pour 524,600 fr.

Le département de la Sarthe, plus éprouvé, il est vrai, par les calamités de la dernière guerre, figure au tableau annexé au décret pour 2,423,900 fr.

Dans sa tournée en Bretagne, le maréchal de Mac-Mahon s'arrêtera à Rennes et à Nantes ; là, il sera rejoint par M. le ministre de la marine, qui l'accompagnera jusqu'à Saint-Nazaire, pour lui faire les honneurs de nos chantiers de constructions.

(Indépendance de l'Ouest.)

M<sup>r</sup> Freppel a visité, la semaine dernière, les paroisses de Baugé, Noyant, Auverse, le Breil et Parçay.

Sa Grandeur est arrivée samedi dernier à Baugé, où elle a présidé à la bénédiction de la première pierre de la chapelle de l'institution Saint-Joseph.

A Noyant, l'accueil le plus sympathique a été fait à M<sup>r</sup> Freppel par la population accourue à la rencontre de son premier pasteur. Le maire, les membres du conseil municipal, le juge de paix et divers fonctionnaires s'étaient joints au clergé. Le lendemain dimanche, Monseigneur a célébré la messe et donné la confirmation à trois cents personnes environ de Noyant, Denezé et Méon.

L'éminent prélat a trouvé à Auverse, au Breil et à Parçay le même accueil empressé et respectueux. M. de la Devansais, maire d'Auverse, lui a présenté le conseil municipal, et comme l'avait fait M. le maire de Noyant, il a parlé des salutaires effets qui résultent du bon accord de l'autorité civile et de l'autorité religieuse. Deux cents enfants ont reçu la confirmation. Au Breil, M. le vicomte de la Bouillierie a dit combien il était heureux d'inaugurer son administration municipale par un acte de soumission filiale envers son premier pasteur.

Après sa visite à Parçay, où Monseigneur a également donné la confirmation à un grand nombre de personnes, Sa Grandeur est revenue à Angers, où elle était de retour jeudi.

On écrit de Saumur, 25 mars, au *Moniteur vinicole* :

Les affaires en vins de cercles sont fort calmes dans notre pays et cependant les prix se maintiennent à leurs taux élevés, car les nombreux emprunts qu'ont faits à notre vignoble les maisons de la Champagne ont enlevé une notable partie des vins d'Anjou et rendent impossible la variation de la cote de ces vins, soi-disant *lourds et malsains*, épithètes dont la Champagne gratifie nos crus dont nous rions ici.

Cette pierre, jetée dans nos vignes, ne leur fait pas de mal ; la vigne aime assez un terrain pierreux, et nos fabricants de vins mousseux savent bien à quoi s'en tenir sur la bonne qualité de leurs vins d'Anjou. Ne le sauraient-ils pas, que chacun d'eux peut consulter le remarquable ouvrage de Jullien sur la classification générale des vins de France ; ils y verront que tout à côté des vins de Cramant, d'Avize et d'Epernay, se classent nos Rôtissants, nos Poyeux, La Perrière, etc. ; que les vins champenois de Chouilly, Monthelon, Grauve, Mancy, Molins, Vinay, auxquels la Champagne a fait de si forts emprunts, surtout ces dernières années, sont classés loin, bien loin, derrière nos vins de Parnay, Dampierre, Souzay, Turquant, etc.

Que dirons-nous enfin de ces vins champenois d'Ancerville, de Vitry et de Cézanne, qu'en Champagne on semble préférer à ces *petits vins lourds et malsains de Saumur* ? Renvoyons nos excellents amis de la Champagne à la page 48 de l'ouvrage que nous citons plus haut ; ils y liront que ces contrées n'ont jamais produit que des *petits vins secs, verts et plats qui ne se conservent pas*.

Nous les engageons à plutôt les employer dans leur saladé comme vinaigre, que de les mettre en bouteilles pour les décorer plus tard des noms d'Ay, Bouzy et Verzenay.

Nos vignes d'Anjou sont bien préparées et le temps chaud de ces jours derniers semble devoir en activer la pousse ; mieux vaudrait peut-être quelques petites gelées qu'une précocité remarquable, car il est préférable de faire soi-même les vendanges en novembre, que de se les voir faire par les gelées d'avril et de mai.

Nous tiendrons vos lecteurs au courant ; puissions-nous n'avoir que de bonnes nouvelles à leur donner !

Voici actuellement la cote de nos bons vins de Coleaux :

1 <sup>re</sup> qualité,	200 fr. la barrique.
2 <sup>e</sup> qualité,	150 »
3 <sup>e</sup> qualité,	120 »

**ABATTOIR.**  
ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 28 février au 27 mars.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	
<b>BOUCHERS</b>										
MM.										
1	Bienon.	1	6	»	»	»	»	10	22	»
2	Tessier.	4	4	»	»	»	»	9	42	»
3	Touchet.	»	»	1	3	»	»	3	22	»
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	6	»	»
5	Renard.	»	»	»	»	6	»	3	13	»
6	Boutin.	2	4	2	1	»	»	7	38	»
7	Loiglet.	»	»	»	»	3	»	4	25	»
8	Prouteau.	»	»	4	1	»	»	5	14	»
9	Chalot.	1	4	»	1	»	»	10	28	»
10	Pallu (1).	»	»	3	10	24	155	»	7	22
11	Groleau.	»	»	»	»	3	»	1	12	»
<b>CHARCUTIERS.</b>										
MM.										
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	8	10
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	3	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	8	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	1	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	9	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	7	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	6	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	4	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	3	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	6	»
11	Raincau.	»	»	»	»	»	»	»	1	»
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	6	»
13	Blain.	»	»	»	»	»	»	»	4	»

(1) Une vache refusée pour défaut de qualité.

**Faits divers.**

On lit dans le *Figaro* :

Un drame bien rare et bien épouvantable s'est passé à Grosbois, un des villages les plus connus des environs de Paris.

On enterrait un petit enfant de sept ans, mort la veille, et la mère désolée, une pauvre femme du nom de Jeanne Teunier, suivait en sanglotant le cercueil que le père portait sous son bras...

On arriva à la fosse, qui avait été creusée le matin.

Tout à coup, au moment où on allait y déposer la bière, on entendit un léger bruit à l'intérieur, quelque chose comme un gémissement.

— Mon Dieu ! s'écria la mère, mon fils vit !... il vit... il est sauvé !...

D'un coup de ciseau, on fit précipitamment sauter le couvercle, et l'on aperçut l'enfant qui remuait faiblement les bras sous son suaire et agitait les lèvres.

Sa mère se précipita sur lui comme sur une proie et, l'enlevant dans ses bras, le couvrit de baisers fous. L'enfant fit quelques mouvements, puis, après une dernière crispation, renversa sa tête en arrière...

Il était mort, et, cette fois, bien mort !

Alors, la mère recula de trois pas, les yeux hagards, sans lâcher le petit cadavre... sa face se convulsa, et elle tomba tout d'une pièce, sans mouvement. On l'emporta chez elle pendant qu'on se hâtait d'enterrer l'enfant.

L'état de la pauvre femme est désespéré. Si elle ne meurt pas, elle restera folle, nous a dit M. le docteur Fleury, médecin de Grosbois, de qui nous tenons ces détails.

Les Américains vont célébrer le centenaire de la fondation de la République des Etats-Unis par la construction d'un monument dont la hauteur dépassera du double tout ce que les hommes ont bâti jusqu'à ce jour.

Il s'agit d'une colonne de 1,000 pieds. Les matériaux consistent en fer forgé américain, réunis par

des barres d'attaches diagonales et soutenus par des supports horizontaux.

La tour aurait 150 pieds de diamètre à la base en diminuant jusqu'à 30 pieds de diamètre au sommet. Un tube de 30 pieds de diamètre occupe le centre, où un ascenseur pourra faire monter au sommet en trois minutes et descendre en cinq 500 personnes par heure.

L'évaluation du prix des travaux donne un chiffre de un million de dollars, et le temps, pour la construction, d'après les plans de MM. Clarke, Reeves and C<sup>o</sup>, ingénieurs, ne dépassera pas une année.

Il est probable que l'emplacement sera Fairmont-Park, à Philadelphie.

La tour sera, de nuit, éclairée par la lumière électrique.

On sait que le monument le plus élevé est la flèche de la cathédrale de Cologne, qui monte à 501 pieds au-dessus des dalles du sanctuaire. Saint-Pierre de Rome a 457 pieds de hauteur.

**UN NOUVEAU DUMOLARD.**

La cour d'assises de Berne a consacré dix jours au jugement d'un assassin qui, d'après la rumeur publique, aurait renouvelé en Suisse les horreurs de Dumolard.

Cet individu, originaire du canton de Zurich, avait été élevé dans le Seeland.

Il a été convaincu d'avoir fait périr une fille, nommée Vetter ; mais il résulte de l'ensemble des enquêtes et des dépositions que l'assassin n'a pas seulement ce crime sur la conscience.

Du 13 décembre 1872 au 7 mars 1873, on a trouvé dans la Suse, rivière qui traverse la vallée de Bienne, cinq cadavres de jeunes filles, et le président de la cour d'assises, M. Maser, a pu dire que l'on avait des motifs sérieux de croire que toutes ces personnes avaient été victimes des voies de fait du prévenu.

La cour d'accusation de Berne n'avait cependant traduit l'inculpé Mayer devant les assises que pour un seul crime, tandis que l'opinion publique lui attribue tous les autres, et plus spécialement la mort d'une femme nommée Reusser.

L'accusé a été condamné à mort.

Voici, d'après le *Sport*, la robe que devraient porter les dames ce printemps, sous peine d'inélégance :

C'est un fourreau très-étroit, garni en rond d'une façon uniforme, et dont les ornements sont variés.

Le corsage-corsalet est très-ajusté sur les hanches, formant pointe devant et boutonné du haut en bas, à moins qu'il ne soit garni du col-gilet.

La cloche n'admet ni tunique, ni double jupe, ni tablier. C'est une robe courte. Elle a des volants au bas, et la partie supérieure de la jupe est tantôt lisse, tantôt coulissée, ce qui est d'un très-joli effet. Son complément est dans le vêtement, c'est-à-dire une écharpe souple, soit en cachemire brodé, soit en crêpe de Chine, soit en dentelles, qui se croise sur la poitrine en couvrant les épaules et se noue opulemment derrière ; ce noeud vient orner la jupe et l'accompagne fort gracieusement.

A défaut de l'écharpe, qui demande, comme on sait, une taille et des allures d'une grâce particulière, on pourra porter sur la robe cloche de petits mantelets en étoffe brodée. On peut réellement dire que cette nouveauté échappe à la description, par la raison qu'elle se compose de fins détails dont le charme est surtout dans leur agencement.

La toilette dont elle fait partie s'accompagne d'un chapeau très-orné de fleurs ; plus que jamais, au surplus, les fleurs sont bien portées.

Eh bien ! vrai ! ce ne sera pas beau !

**Dernières Nouvelles.**

On assure que M. Adam, tuteur des enfants de Rochefort, a reçu une dépêche de Sydney confirmant la nouvelle de son éviction et demandant de l'argent.

Les uns attribuent cette évasion à un riche Anglais admirateur de Rochefort qui aurait envoyé un navire croiser dans les eaux de la Nouvelle-Calédonie. Toutefois l'évasion n'est pas encore certaine. Le gouvernement n'a reçu aucun avis.

Le conseil municipal de Marseille est suspendu et remplacé par une commission provisoire.

Le *Standard* publie la dépêche suivante :  
Saint-Jean-de-Luz, samedi.  
Les troupes républicaines n'ont pas fait un pas en avant depuis leur échec du 25.

Les carlistes menacent la droite de Primo de Rivera ; ils ont pleine confiance en eux-mêmes.

De part et d'autre, les pertes sont considérables.

On lit dans la correspondance madrilène du *Journal de Bruxelles* :

« Voici un fâcheux symptôme : l'ayuntamiento de Madrid vient de donner des ordres pour qu'on élève des travaux de défense, en vue d'une attaque éventuelle de Santès, qui marcherait sur la route de Madrid avec 40,000 hommes ! »

L'agence carliste communique la dépêche suivante :

Bayonne, 30 mars.  
Une dépêche du quartier royal constate que les républicains ont continué leur attaque le 28 dans la matinée, mais qu'ils ont été repoussés avec la perte énorme de 4,000 hommes, morts et blessés, dont plusieurs généraux et chefs.

Ils n'ont pas osé continuer la bataille le soir.

Abanto et nos principales lignes sont toujours intactes.

Voici maintenant les dépêches de l'Agence Havas :

Madrid, 30 mars, 9 h. 25, matin.

La *Gazette* publie un télégramme de Somorostro en date du 27 mars, neuf heures et demie du soir, confirmant l'occupation des maisons de Murieta et de Barriada. L'attaque définitive de San-Pedro-Albanto a été suspendue, cette position étant protégée de tous côtés par les tranchées ennemies.

Les généraux Primo de Rivera, Loma et le brigadier Terrero ont été blessés. Le colonel d'artillerie Quintana est mort. L'amiral Topete est légèrement contusionné.

Un télégramme reçu samedi, à une heure après midi, annonce que le feu de mousqueterie avait recommencé dès l'aube. L'artillerie bat les positions ennemies. La nuit est employée à fortifier les maisons occupées hier, à relever les troupes qui les occupent et à retirer les nombreux blessés. Une nouvelle batterie avancée a été placée sur l'église de San-Pedro.

La *Gazette* publie aussi un décret nommant le général Primo de Rivera lieutenant-général.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

**Bibliographie.**

PARIS-JOURNAL se propose de publier successivement, dans un format populaire et à un prix extrêmement minime, divers rapports de la Commission d'Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense Nationale.

Ces rapports constituent des documents du plus haut intérêt politique, et il importe à la cause conservatrice que l'opinion publique soit éclairée sur les actes des hommes qui se sont emparés du pouvoir ou qui l'ont exercé après la chute du dernier Gouvernement.

En entreprenant cette publication, la direction du *Paris-Journal* a écarté avec soin toute pensée de lucre. Elle n'a eu en vue qu'une chose : répandre partout et dans toutes les classes, même les moins lettrées, la connaissance des faits politiques qui ont suivi le 4 Septembre.

En effet, il manque aux hommes du 4 Septembre, pour être jugés par l'opinion publique comme ils le méritent, que d'être mieux connus de tous.

Les rapports de la Commission d'enquête parlementaire forment, à l'égard de ces hommes, le dossier le plus complet. Malheureusement, les volumineux rapports de cette Commission, combien de gens ont pu les lire ! A combien de bourses sont-ils accessibles ! Ce qu'il importerait de mettre dans toutes les mains est resté jusqu'ici dans le domaine du très-petit nombre.

Notre confrère commence par le *Rapport de M. de La Borderie sur le camp de Conlie*, rapport qui, à peine connu pourtant, a déjà suscité en Bretagne un vrai mouvement d'indignation publique, et à propos duquel M. de Kératry a adressé une pétition à l'Assemblée nationale contre M. Gambetta.

Le rapport complet sur le camp de Conlie est, à partir du 1<sup>er</sup> avril, édité par le *Paris-Journal* au prix de 30 cent. pris à Paris, et de 40 cent. pris chez les libraires des départements. On le trouve chez les principaux libraires de notre ville.



**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 59<sup>e</sup> fascicule, MAG à MAN, est en vente.

**L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.**

N<sup>o</sup> 4622. — 28 Mars 1874.

Teate: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M<sup>me</sup> Nelly Lieutier (suite). — Nos gravures: L'expédition des Ashantis; — Visite du maréchal de Mac-Mahon à l'usine Cail; — La carte à payer; — La Venise moderne; — Les nouveaux Magasins du Printemps. — Les Théâtres. — Bigarrures anecdotiques, politiques et littéraires. — Revue comique du mois, par Bertall. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Le monument funèbre de Chaudey. — Échecs.

Gravures: Sir Garnet Wolseley, général commandant en chef l'expédition anglaise contre les

Ashantis; — Entrevue d'envoyés du roi Koffie avec les officiers anglais. — Visite du maréchal de Mac-Mahon à l'usine Cail. — La carte à payer, d'après le tableau de M. Leroux. — La Venise moderne: l'arrivée. — Les nouveaux Magasins du Printemps. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Monument élevé à la mémoire de Chaudey au cimetière Montmartre. — Rébus.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite:

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N<sup>o</sup> 48,614.  
M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de **Maladie du foie**, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N<sup>o</sup> 62,986.  
M<sup>lle</sup> Martin, de **Suppression des règles et Danse de Saint-Guy**, déclarée incurable, parfaitement guérie par la **Revalescière**.

Cure N<sup>o</sup> 65,112.  
E. Payard, de **Gastralgie et Vomissements**. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N<sup>o</sup> 62,845.  
M. Boillet, curé, de 36 ans d'**Asthme** avec étouffements dans la nuit.

Cure N<sup>o</sup> 70,421.  
M. A. Spadaro, d'une **Constipation opiniâtre** de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissant que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 60 fr. — Les **Biscuits de Revalescière** en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La **Revalescière chocolatée**, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**Marché de Saumur du 28 mars.**

Froment (l'h.) 77 k.	20 25	Huile de lin.	50
2 <sup>e</sup> qualité.	74 28 47	Graine tréfle	50
Seigle.	75 20	— luzerne	50
Org.	65 18 50	Foin (h. bar.)	780
Avoine h. bar.	50 13 50	Luzerne	780
Fèves.	75 17 50	Paille	40
Pois blancs.	80 38	Amandes.	50
— rouges.	80 32	— cassées.	50
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50
Colza.	65	Chanvres 1 <sup>re</sup>	50
Chenevis.	50 22 50	qualité (52 k. 500)	51
Huile de noix	50 125	2 <sup>e</sup>	49
— chenevis	50	3 <sup>e</sup>	48

**COURS DES VINS.**  
**BLANCS (2 hect. 30).**

Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à 190
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 180
Ordin., envir. de Saumur 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 80
Saint-Léger et environs 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 80
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 70
La Vienne, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 70

**ROUGES (2 hect. 20).**

Souzay et environs, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à 145
Champigny, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 135
Varrains, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 135
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 130
Bourgueil, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à 145
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 140
Restigné 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 130
Chinon, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 135
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 130

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 MARS 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin, 72.	59 75	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	805	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292 50	1 25			
4 1/2 % jouiss. mars.	84 75	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	292 50	1 25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	406 25	»	6 25		
4 % jouissance 22 septembre.	93	»	Crédit Mobilier	525	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	350	»	»	»	
5 % Emprunt 1871.	94 95	»	Crédit Foncier d'Autriche	525	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	
Emprunt 1872 libéré.	95	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	343 75	»	<b>OBLIGATIONS.</b>					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	222	»	Est, jouissance nov.	503 75	1 25						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	417	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	883	»	Orléans	281	»	»	»	
— 1865, 4 %	450	»	Midi, jouissance juillet.	600	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	277 75	»	»	»	
— 1869, 3 % t. payé.	294	»	Nord, jouissance juillet.	1018 75	»	Est	272 75	»	»	»	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	264	»	Orléans, jouissance octobre.	843 75	»	Nord	281	»	»	»	
Banque de France, j. juillet.	3840	15	Ouest, jouissance juillet, 65.	532 50	1 25	Ouest	273	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	555	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	905	»	Midi	275 25	»	»	»	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	430	»	Compagnie parisienne du Gaz.	737 50	»	Deux-Charentes	259	»	»	»	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	Société Immobilière, j. janv.	11 75	»	Vendée	240 50	»	»	»	

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — omnibus (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 32 — soir, omnibus.  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — soir, omnibus.  
4 — 44 — — omnibus.  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 15.

Etudes de M<sup>re</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.  
Et de M<sup>re</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**VENTE**

Par licitation, aux enchères publiques.

**D'UNE MAISON AVEC JARDIN**

Située à Saumur, rue de Tours, n<sup>o</sup> 27.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, le dimanche dix-neuf avril mil huit cent soixante-quatorze, à deux heures après midi.

La vente est poursuivie à la requête de Anne David, veuve de Pierre Guillon, journalière, demeurant à Saumur, ayant constitué M<sup>re</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre Jean Dupuis, journalier, et Madeline David, sa femme, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, co-licitants, ayant pour avoué constitué M<sup>re</sup> Albert, avoué, demeurant à Saumur;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, en date du douze juillet mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié.

**DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.**

Une maison, située à Saumur, rue de Tours, composée de deux corps de bâtiment, dont l'un est divisé en une chambre au rez-de-chaussée, chambre au-dessus et mansarde, et l'autre en deux chambres, greniers, caves et un petit jardin, porté au plan cadastral sous le numéro 120 de la section A, et une parcelle de bois de trois ares quatre-vingts centiares, y adjoignant; le tout en un seul tenant, joignant au nord la rue, au levant M. Boissier et M. Galleau, au midi la Boire, au couchant MM. Orthion ou leurs représentants.

Mise à prix deux mille francs. Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>re</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le trente mars mil huit cent soixante-quatorze. Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le deux avril mil huit cent soixante-quatorze, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes. (137) Signé: PALUSTRE.

Etude de M<sup>re</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 3 mai 1874, à midi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

**D'UNE PROPRIÉTÉ**

Au hameau de Chaintres,

A six kilomètres de Saumur et deux kilomètres d'une station du chemin de fer, composée de:

Maison, de construction récente, ayant quatorze pièces à feu;  
Servitudes complètes, vastes caves;  
Jardin d'agrément et jardin potager très-affrétés;  
Le tout clos de murs, d'une contenance de 60 ares.

Mise à prix. . . . . 9.000 fr.  
On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. S'adresser audit notaire. (138)

Etude de M<sup>re</sup> LORLOR DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

**A VENDRE**

**UN BEL ÉTABLISSEMENT**

COMPRENANT

**L'ÉCOLE DE DRESSAGE ET MANÈGE**

Situés à Angers, rue Saint-Léonard, précédemment dirigés par M. GOLTZ.

Il comprend:

Confortable maison d'habitation, vastes écuries et manèges, nouvellement construits.

Ensemble: la clientèle et les accessoires attachés à l'établissement.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>re</sup> LORLOR DE BARNY, notaire. (115)

Etude de M<sup>re</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**LES IMMEUBLES**

Ci-après.

Commune de Saint-Lambert-des-Levées.

1<sup>o</sup> Le Pré-Puiget, contenant 6 hectares 72 ares 25 centiares, entouré de fossés, joignant d'un côté M. Dumény et d'autre côté l'avenue de Belair.

2<sup>o</sup> Le Pré-au-Mâle ou Pré-de-la-levée-Neuve, contenant environ 2 hectares, joignant au levant la route de Vivy, au nord un chemin d'exploitation, au midi MM. Mauriceau et Lamotte, et au couchant M. de Rochequairie.

3<sup>o</sup> Un petit pré, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares, joignant au levant les prés du marais de Saint-Lambert et au couchant la route.

Commune d'Allonnes.

4<sup>o</sup> Le Pré-de-la-Coeuère, contenant environ 66 ares, joignant au nord M. Bequet, au couchant et au midi M. Lecoy.

Commune de Dampierre.

5<sup>o</sup> Une maison avec cour, jardin et servitudes, dite l'auberge du Point-du-Jour, louée au sieur Duveau.

Commune de Parnay.

6<sup>o</sup> Quatorze hectares 56 ares 56 centiares de bois-taillis et broyères, au Poteau-de-Larray.

Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter et pour les renseignements, à M<sup>re</sup> MÉHOUS, notaire. (99)

Etude de M<sup>re</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**ON DEMANDE A ACQUÉRIR**

dans la ville de Saumur, pour entrer en jouissance dans le courant de l'année 1874, UNE GRANDE MAISON DE MAÎTRE, avec jardin, remise et écurie, et servitudes. S'adresser à M<sup>re</sup> MÉHOUS, notaire.